

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 1^{er} avril 2021 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme en partenariat international « Défis globaux pour le développement durable » de l'université de Montpellier

NOR : *ESRS2107218A*

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 612-34 et D. 613-1 ;
Vu le décret n° 2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'université de Montpellier ;
Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Montpellier en date du 26 novembre 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Montpellier en date du 14 décembre 2020 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date 10 mars 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme en partenariat international « Défis globaux pour le développement durable » de l'université de Montpellier.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} avril 2021.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*
A.-S. BARTHEZ